

4 décembre 2023

À cette séance ordinaire, tenue le 4 décembre 2023, tenue au salon funéraire situé au 1289, route Sainte-Thérèse étaient présents les membres du conseil suivants : Mesdames Claude Lapointe, Marjolaine Lachance, Messieurs Christian Roy, Pascal Laverdière, Jacques L'Heureux et Francis Tardif sous la présidence de Monsieur Yvon Asselin, maire. Aussi présent Monsieur Yvon Marcoux, directeur général, greffier-trésorier et cinq (5) personnes assistant à la séance. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente (19h30).

200-23

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement;

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les ajouts mentionnés.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ouverture de l'assemblée et validation du quorum

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux du 6 et du 27 novembre 2023
3. Approbation délégation de paiement liste des comptes du 3 au 21 novembre 2023
4. Lecture et dépôt arrérage de taxes et autres dus au 4 décembre 2023
5. Dates séance du conseil 2024
6. Attestation dépôt registre des déclarations et marques d'hospitalité et autres avantages pour 2023
7. Attestation dépôt déclaration intérêt financier
8. Adhésion au projet étude sur service incendie
9. Développement Chabot – Modification résolution 195-23 et 196-23
10. Coordinatrice loisirs – Modification entente
11. Correspondances
12. Varia
  - Politique de reconnaissance
  - Démarche en cours projet vidange étang
  - Fondation Crépuscule
  - Soumission ordinateurs
  - Cour comité d'urbanisme
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

201-23

**Adoption des procès-verbaux du 6 et du 27 novembre 2023**

Il est proposé par Pascal Laverdière appuyé par Christian Roy et résolu unanimement;

Que les procès-verbaux du 6 et du 27 novembre 2023 soient adoptés tels que présentés.

202-23

**Approbation de délégation et paiement liste des comptes du 3 au 21 novembre 2023**

Il est proposé par Christian Roy appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement;

Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.

Les dépôts directs numéros :	501 154 à 501 159	totalisant	16 972,80 \$
Les paiements directs numéros :	1717 à 1728	totalisant	12 779,42 \$
Chèques numéros :	16 776 à 16 816	totalisant	<u>444 967,05 \$</u>
<b>Pour un grand total de :</b>			<b>474 719,27 \$</b>

4 décembre 2023

- 203-23            **Lecture et dépôt arrérage de taxes et autres dus au 4 décembre 2023**  
CONSIDÉRANT le rapport présenté par le directeur général, greffier-trésorier et lu aux membres du conseil séance tenante;  
Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Jacques L'Heureux et résolu unanimement  
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine atteste du dépôt des arrérages de taxes et autres dus pour un montant de 28 420.09 \$ en date du 4 décembre 2023. Le conseil demande qu'un dernier avis soit donné à tous ceux n'ayant pas acquitté leurs taxes et autres dus ou n'ayant pas fait l'objet d'une entente de paiement de le faire avant le 31 janvier 2024 sans quoi des procédures de recouvrement pourront être entreprises sans autre avis.
- 204-23            **Dates séance du conseil 2024**  
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024;  
Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement  
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine décrète que les séances ordinaires du conseil pour l'année 2024 seront les 8 janvier, 5 février, 4 mars, 8 avril, 6 mai, 3 juin, 8 juillet, 5 août, 9 septembre, 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre 2024. Les séances débutent à 19h30 et se déroulent à la salle du salon funéraire située au 1289, route Sainte-Thérèse. Cet endroit sera utilisé tant et aussi longtemps que le CPE temporaire utilisera les locaux du rez-de-chaussée du Centre Municipal au 1299, route Sainte-Thérèse.  
Qu'un avis public des dates retenues soit donné tel que prévu à la loi.  
Que les dates des séances de travail du conseil (public non-admis) seront les 29 janvier, 26 février, 25 mars, 29 avril, 27 mai, 30 septembre, 28 octobre et 25 novembre 2024 à 19h30.
- 205-23            **Attestation dépôt registre des déclarations et marques d'hospitalité et autres avantages pour 2023**  
CONSIDÉRANT la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;  
CONSIDÉRANT l'article 5.2.4.3 du règlement 441-22 concernant le code d'éthique en vigueur;  
Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement  
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine atteste du dépôt du registre public de déclaration de dons, marques d'hospitalité et autres avantages pour l'année 2023 par le directeur général, greffier-trésorier en date du 4 décembre 2023.
- 206-23            **Attestation dépôt déclaration intérêts financiers**  
CONSIDÉRANT la réception des déclarations des intérêts financiers de tous les élus par le directeur général, greffier-trésorier au 4 décembre 2023;  
Il est proposé par Marjolaine Lachance, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement  
Que le conseil municipal atteste du dépôt des déclarations d'intérêts financiers des membres du conseil par le directeur général, greffier-trésorier séance tenante.

4 décembre 2023

207-23

**Non-adhésion au projet étude sur service incendie**

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le Volet 4 -Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU que la MRC propose aux municipalités qui le désirent de se regrouper pour présenter une demande pour un projet d'étude sur leur service incendie et d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du document d'explication du 28 novembre 2023 de la direction générale de la MRC;

ATTENDU la recommandation du chef-pompier de ne pas faire réaliser cette étude;

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par Christian Roy, et appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement

Que le conseil de Sainte-Hénédine informe la MRC qu'il n'adhère pas au projet Diagnostic des municipalités intéressées sur les services de sécurité incendie.

208-23

**Autorisation modification résolution 195-23**

CONSIDÉRANT les discussions tenues avec les représentants de M. Benoît Baillargeon et les notaires de l'étude de Roger Plante;

CONSIDÉRANT qu'ils recommandent maintenant que les représentants de M. Benoît Baillargeon achètent le terrain de la partie du mur de soutènement qui empiète plutôt que régulariser le tout par servitude;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution 195-23;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise la vente au prix de 9.00 \$/pi<sup>2</sup> +tx d'une partie des lots 6 523 084, 6 523 085 et 6 523 086 totalisant 36.8 pi<sup>2</sup> selon le plan préparé par Bruno Cyr, A.G. le 9 novembre 2023 et que les frais de notaire et d'arpenteur soient assumés par eux.

Le maire et le directeur général, greffier-trésorier sont autorisés à signer les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine.

Le tout devra se faire dès que possible et une mention sera faite en ce sens sur les documents de promesse de vente à intervenir avant la signature des actes notariés.

209-23

**Autorisation modification résolution 196-23**

CONSIDÉRANT la demande reçue de M. Anthony Rouillard lors de sa rencontre pour le choix d'un terrain convenu à l'entente lors de la transaction de la servitude sur son lot;

CONSIDÉRANT qu'il veut un autre choix de terrain que ceux convenus c'est-à-dire avec ceux ayant une servitude d'égout;

CONSIDÉRANT le document déposé au conseil lors du tirage au sort et autorisé par la résolution 196-23;


Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement


Que le conseil municipal accepte la demande de modification de choix de M. Anthony Rouillard et autorise le directeur général, greffier-trésorier à signer la promesse de vente en ce sens.

4 décembre 2023

- 210-23 **Autorisation modification contrat de travail de remplacement temporaire de la responsable en gestion des loisirs et de la culture et adjointe administrative**  
CONSIDÉRANT la résolution 194-23;  
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préparer un nouveau contrat de travail;  
Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement  
Que le conseil municipal autorise un nouveau contrat de travail pour le remplacement temporaire de la responsable en gestion des loisirs et culture et adjointe administrative avec Mme Pascale Martel suite à sa demande et tel que préparé par le directeur général, greffier-trésorier.  
Le tout entrera en vigueur rétroactivement au 28 novembre 2023.
- 211-23 **Autorisation participation déjeuner Fondation Crépuscule le 16 février 2024 à Saint-Bernard**  
CONSIDÉRANT l'invitation reçue le 8 novembre 2023;  
Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement  
Que le conseil municipal autorise le directeur général, greffier-trésorier à acheter deux (2) billets pour le déjeuner de Saint-Valentin de la fondation Le Crépuscule pour un montant de 75 \$ chacun.  
Le tout sera financé à même le budget prévu à cette fin.
- 212-23 **Autorisation achat 2 ordinateurs neuf pour le bureau**  
CONSIDÉRANT les soumissions reçues;  
CONSIDÉRANT la vérification faite avec le technicien de la MRC;  
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de changer les ordinateurs avant d'installer un nouveau logiciel de PG;  
Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement  
Que le conseil municipal autorise l'achat de deux (2) ordinateurs de bureau selon la proposition reçue de SIGA inc pour un montant d'environ 5 745.18 \$ tx incluses  
Le tout sera financé à même le budget prévu à cette fin.
- 213-23 **Autorisation cours formation comité d'urbanisme**  
CONSIDÉRANT l'obligation de faire suivre une formation aux membres du comité d'urbanisme;  
CONSIDÉRANT les cours offerts par la FQM;  
Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement  
Que le conseil municipal autorise le directeur général, greffier-trésorier à inscrire les membres du comité d'urbanisme pour suivre une formation obligatoire.  
Le tout sera financé par le budget de fonctionnement pour la formation.
- 214-23 **Levée de la séance**  
Il est proposé par Pascal Laverdière que la séance soit levée.  
Il est vingt heures cinquante (20h50)

« Je, Yvon Asselin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

  
\_\_\_\_\_  
Yvon Asselin,  
maire

  
\_\_\_\_\_  
Yvon Marcoux,  
directeur général, greffier-trésorier